

SPA ALGERIE TELECOM
DIRECTION OPERATIONNELLE– SKIKDA

La Direction opérationnelle de Skikda lance un avis d'appel à manifestation d'intérêt national qui a pour objet la présélection en vue d'établir une **short-List** de bureau d'étude architectural et aptes à réaliser pour le compte d'Algérie Telecom :

- **PARTIE FIXE (Etudes Architecturales Et Techniques)**
- **Partie variable (Suivi et Contrôle de l'Exécution des Travaux)**

Les bureaux d'étude intéressée par le présent avis sont invités à manifester leur intérêt par la fourniture d'un dossier composé des pièces administratives et techniques portant les informations prouvant qu'elles sont qualifiées.

- La lettre d'intention datée et signée par la personne habilitée du bureau d'étude.
- Copie certifiée des documents originaux portant sur le statut juridique de la société (tel que du groupement de bureaux d'études);
- Copie Extrait de rôle
- Attestation des pouvoirs du signataire de l'offre (dans le cas de société ou de groupement) ;
- Attestation de mise à jour (CNAS, CASNOS) ;
- Extrait du casier judiciaire original (datant de moins de 3 mois)
- Carte d'immatriculation fiscale.
- La mise à jour de l'inscription de l'ordre des architectes.
- Agrément délivré par l'ordre des architectes.
- Références professionnelles du partenaire cocontractant justifiées par des attestations de bonne exécution
- Liste du personnel de l'année en cours du BET,
- Liste des moyens matériels à mettre dans le cadre du présent projet.

Les offres doivent être déposées au niveau de la Direction opérationnelle Skikda bureau des achats.

L'offre sera **présentée** dans une enveloppe dénommée « **OFFRE TECHNIQUE et ADMINISTRATIVE** » placées dans une **enveloppe extérieure** doivent être sous **pli fermé anonyme**, ne comportant aucun signe de nature à identifier le soumissionnaire portant uniquement la mention suivante :

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET NATIONAL N° 01/2018

DIRECTION OPERATIONNELLE DE SKIKDA

«A NE PAS OUVRIR»

La date et heure limite de dépôt des offres sont fixées **au quinzième (15^{ème}) jour** à 14h00 à compter de la date de la première parution du présent avis d'appel à manifestation d'intérêt sur les quotidiens nationaux.

L'ouverture aura lieu le même jour de dépôt à huis clos à 14h00.

Les bureaux d'études retenues à l'issue de la présélection seront invités par les directions opérationnelles ultérieurement à soumissionner.

Il est noté que l'intérêt manifesté par le bureau d'étude n'implique en aucun cas l'obligation d'être présélectionné.